

Rédaction Anaïs et Rania (4D) – Version corrigée

La liberté d'expression

La liberté d'expression fait son apparition pour la première fois lors de la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le 26 août 1789. Aujourd'hui, la liberté d'expression est un droit qui a également ses limites, elle consiste à exprimer ses opinions, ses idées librement tout en respectant autrui, mais aussi, la loi.

Doit-on limiter la liberté d'expression sur les réseaux sociaux ?

Sur internet tout comme sur les réseaux sociaux, il existe des influences positives et négatives sur la parole. C'est ce que nous allons voir ci-dessous.

Ainsi, la liberté d'expression sur les réseaux sociaux peut-être réellement bénéfique. En effet, de nos jours, les réseaux sociaux permettent d'effectuer des rassemblements. Comme les manifestations réalisées dans plusieurs villes d'Europe de manière à sensibiliser autrui sur le réchauffement climatique, organisées grâce aux réseaux sociaux. Plusieurs associations et des dizaines de milliers de citoyens ce sont impliquées dans tout cela. Cette marche a eu une influence positive car elle a sensibilisé des milliers de personnes par rapport au climat. Les réseaux sociaux ont joué un rôle essentiel pour diffuser l'information.

De plus, les réseaux sociaux ont permis à beaucoup de femmes de dénoncer les agressions sexuelles dont elles ont été victimes. Tarana Burke a lancé une campagne auprès des personnes victimes de ce type d'agressions. Le hashtag “#metoo” a été créé peu de temps après et a eu pour but de les encourager à raconter leur histoire. Cet hashtag a une influence très positive car il permet aux personnes victimes de s'exprimer et par la suite se sentir soutenues par d'autres utilisateurs.

Les réseaux sociaux ont également eu un rôle crucial lors des printemps arabes en 2011. Ils ont permis d'exprimer une plus grande empathie et un plus grand soutien comme en témoigne le [témoignage de Rania et Zied](#) sur Youtube. Ce dernier explique comment la jeune génération tunisienne a refusé la soumission au dictateur Ben Ali par l'entremise des réseaux sociaux.

Cependant, plusieurs influences négatives existent sur ces plateformes, comme les messages de haine circulant sur les réseaux sociaux. Une association en a compilé plusieurs exemples et les a diffusés dans la rue pour pouvoir observer la réaction des passants (voir [ce sujet dans l'Info du Vrai](#), Canal +). Ces derniers paraissent choqués et se demandent pourquoi tant d'horribles citations sont diffusées sur les réseaux sociaux. L'influence est cette fois négative car il y a des discriminations sociales ou communautaires.

Les femmes, elles aussi, sont victimes d'harcèlement sur les réseaux sociaux. Plusieurs d'entre elles témoignent du cyberharcèlement commis par la ligue du LOL. Cette dernière est composée d'individus qui cyberharcèlent des personnes, le plus souvent des féministes.

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus, de fausses informations ont circulé et se sont propagées sur les réseaux sociaux. L'influence est toujours négative car les gens croient à ces fakes news qui circulent souvent dans le monde entier et cela perturbe les recherches scientifiques.

Pour conclure, internet ainsi que les réseaux sociaux peuvent avoir des influences positives tout comme négatives. La liberté d'expression est essentielle mais il faut toujours savoir qu'elle s'arrête là où commence la liberté d'autrui. Il faudrait mettre en place une autorité et des mesures plus efficaces pour bloquer les comptes ou messages des personnes qui diffusent cette haine.